



Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement du **SCORPIO'S Lavour** en accord avec ses statuts. Il est remis à l'ensemble des membres du Bureau ainsi qu'à chaque candidat ou adhérent.

### ARTICLE 1

Tout adhérent du **SCORPIO'S Lavour** s'engage à respecter l'objet principal du club, à savoir l'enseignement, le développement et la promotion à travers les cours, les stages et les formations du *Pencak Silat*, du *Silat* et des disciplines associées telle que la self-defense.

### ARTICLE 2

L'adhésion au **SCORPIO'S Lavour** est soumise à l'approbation du Bureau, qui se réserve le droit de refuser toute demande d'adhésion et ce sans justification à donner.

Les personnes mineures ne sont admises que sous condition d'une autorisation spécifique du ou des parents (ou représentant légal). Il faut avoir 16 ans révolus pour assister aux cours réservés aux adultes.

### ARTICLE 3

Tout adhérent s'engage à adopter une attitude correcte, adaptée et courtoise au sein du **SCORPIO'S Lavour**, à respecter les autres adhérents, les instructeurs et assistants, le lieu et l'organisation des cours. L'adhérent s'engage aussi au respect des règles de base du *Gelanggang* (l'arène de combat, équivalent malais du dojo).

Il s'engage ainsi au respect des horaires de cours et à une présence minimale d'une séance par semaine. L'accès aux cours avancés n'est ni automatique ni perpétuel. Il sera fonction du niveau de l'adhérent (grade) de son comportement et de son assiduité.

Tout adhérent s'engage à porter la tenue adéquate et la ceinture appropriée au grade décerné lors de chaque entraînement, stage et passage de grade. Il lui est aussi demandé de se pourvoir de l'équipement nécessaire à la pratique du Pencak Silat :

Requis	Facultatif
Baju (kimono) noir & ceinture (satin)	Gants de boxe / mitaines
T-shirt sans inscription ou T-shirt du club	Lunettes de protection
Coquilles génitale	Protège-dents & Casque
Bâton & couteau	Chaussures de salle

L'adhérent bénéficie d'un délai de 30 jours pour s'équiper à compter de sa première séance.

L'adhérent s'abstiendra de participer à un cours s'il n'est pas correctement vêtu d'un pantalon de *baju* (kimono) avec le t-shirt du club ou du *baju*/kimono complet (tous deux obligatoires) et d'une ceinture en satin d'une couleur correspondant à son grade.

Pour des raisons de sécurité, l'oubli répété du port d'une coquille ne sera pas toléré et pourra se traduire par le renvoi du cours ou des sanctions plus lourdes en cas de récidive.

Le bâton et le couteau d'entraînement sont obligatoires à l'accès aux cours. Leur oubli répété fera aussi l'objet de sanction(s).

Le port de bijoux, montres ou des signes religieux distinctifs est proscrit durant la pratique de notre art.

Qu'il soit aussi dit que l'hygiène corporelle est aussi gage d'une participation plus conviviale pour chacun d'entre nous...

Respecter le lieu signifie aussi qu'il est formellement interdit de fumer (ainsi que dans toute l'enceinte du club), boire, manger sur les tapis, de porter des chaussures de sport non adaptées sur les tapis, de dégrader le matériel, etc.

#### ARTICLE 4

Tout adhérent s'engage à faire un usage honorable de l'enseignement qui lui est dispensé, en accord avec l'éthique du club et des arts martiaux qui s'inscrit dans une représentativité pédagogique. Il s'abstiendra aussi de toute démonstration et enseignement hors du club sans l'accord de ses instances dirigeantes.

A ce titre l'adhésion comprend la licence fédérale pour les passages de grade.

Les adhérents ne seront pas autorisés à filmer lors d'un cours, stage ou passage de grade sans l'accord explicite du Professeur ou d'un Instructeur. Cette autorisation ne peut être alors que ponctuelle.

Tout adhérent du **SCORPIO'S Lavour** ayant un comportement, une attitude ou des propos non conformes à l'éthique du club, sera convoqué et averti, oralement, par courriel ou par courrier. Il pourra se voir infliger une pénalité (interdiction de suivre les cours pour un temps défini) par le Bureau. Dans les cas extrêmes, une exclusion, temporaire ou permanente, sera prononcée par le Professeur ou le Bureau sans obligation de remboursement de la cotisation.

Une requête d'appel pourra être faite devant le Conseil. La décision du Conseil est alors irrévocable.

#### ARTICLE 5

Tout adhérent s'engage à régler sa cotisation, à rendre le dossier d'inscription complet dans un délai maximum de 15 jours à compter de sa première séance. Il s'engage aussi à fournir un :

**CERTIFICAT MEDICAL ou une DECLARATION SUR L'HONNEUR** attestant de la non-contre-indication à la pratique du *Pencak Silat* (**OBLIGATOIRE**)

L'adhésion est valable pour une saison sportive du mois de septembre à la fin juin de l'année suivante.

Une facture précisant le montant de la cotisation pourra être fournie à la demande de l'adhérent pour un éventuel remboursement de son comité d'entreprise.

Tous les membres sont couverts par une assurance pour l'activité de *Pencak Silat* & Self-Défense au sein du **SCORPIO'S Lavour**.

Tout paiement par chèque non provisionné est un motif d'exclusion du club jusqu'à régularisation (les frais bancaires engagés étant à la charge de l'adhérent).

**ARTICLE 6**

Tout adhérent quittant en cours d’année le **SCORPIO’S Lavour** ne peut se prévaloir du remboursement des cotisations versées. Cependant toutes demandes effectuées, seront étudiées par le Bureau, avec justificatifs à l’appui pour lui permettre de statuer sur l’éventualité d’un remboursement ou d’un avoir selon le cas.

**ARTICLE 7**

Les adhérents du **SCORPIO’S Lavour** ne sont pas habilités à représenter le **SCORPIO’S Lavour**, sauf délégation explicite du Président. Une obligation de réserve est donc de rigueur pour chacun. Seuls les membres du Bureau sont autorisés à communiquer.

Il est interdit d’enseigner les techniques présentées par le **SCORPIO’S Lavour** sans les diplômes requis sous peine de poursuite.

Il est interdit de diffuser les techniques présentées dans le cadre du **SCORPIO’S Lavour** sur tous supports papier, numérique ou l’Internet sans l’autorisation préalable de Pascal SAYSSET sous peine de poursuite.

**ARTICLE 8**

La signature de ce règlement intérieur est exigée dans le cadre d’une adhésion au **SCORPIO’S Lavour**.

**ARTICLE 9**

Les statuts de **Silat Center – Lavour**, autre nom du **SCORPIO’S Lavour** (**Silat Center – Options, Ripostes & Prises d’Initiatives Offensives de Survie**) peuvent être consultés sur demande adressée au Bureau ou à la Sous-Préfecture de Castres.



Nom de l’adhérent : .....

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du **SCORPIO’S Lavour**, et m’engage à le conserver.

Remis le ----/----/-----.

Lu et Approuvé,

Signature de l’adhérent